



HORS

F O R M A L I T É S

À L'OFFICE



50 ans de mariage : les stimulantes réflexions d'un notaire

123m6



par Gérard CHAMPENOIS,
professeur émérite de l'université Panthéon-Assas (Paris 2)

Cet ouvrage, dont le titre apparemment classique intrigue, mérite de retenir l'attention.

Des développements variés et vivants

Il montre de façon vivante, claire et précise combien l'institution multiséculaire du mariage s'est transformée en une cinquantaine d'années et a été influencée par une réforme complète du droit de la famille et de certains pans du droit des personnes.

Le juriste pourrait-être tenté d'objecter que tout cela est connu.

Mais on n'a pas l'impression de lire un ouvrage de droit ... On découvre la réflexion d'un notaire qui fait le lien entre ces évolutions et les questions que lui posent les clients qu'il reçoit quotidiennement dans son étude et qui est un observateur attentif et perspicace des évolutions de la société.

L'analyse s'appuie sur les travaux de sociologues (P. Bourdieu, J. Viard, I. Théry - v. son impressionnant témoignage p. 46 expliquant comment le sida l'a conduit à militer pour la reconnaissance du couple homosexuel), sur des données statistiques mettant en lumière des points essentiels, mais aussi sur des films et des chansons (défilent Michel Delpech, Jean Ferrat, Georges Brassens, Zazie et bien d'autres), qui reflètent à leur façon ces changements sociétaux.



Les exemples foisonnent.

Un rôle essentiel est reconnu à la libération de la femme, largement provoqué par la loi *Neuwirth* de 1967 sur la contraception et, dans un tout autre domaine, à l'introduction en 1975 du divorce par consentement mutuel (le prochain séisme sera-t-il la suppression du contrôle judiciaire ?).

On relèvera encore la crise du logement qui modifie l'approche de l'achat à deux (p. 23), la crise de l'emploi qui conduit les parents à intervenir différemment dans les relations du jeune ménage. Et surtout le passage d'une société de la permanence à une société de l'éphémère (plusieurs logements, plusieurs activités professionnelles qui se succèdent dans le temps, plusieurs familles) bouleverse l'ordre de construction de la famille : le

mariage est un aboutissement plus que l'acte fondateur d'une famille (p. 51 et s.).

Le langage courant est également révélateur d'un effacement progressif des signes distinctifs du mariage (v. les évolutions sémantiques relevées p. 65).

Bref, comme l'écrit l'auteur (p. 40) : « le mariage n'est plus ce qu'il était ... et l'exemple vient du sommet de l'État ».

Une analyse nuancée et objective

Pour autant, il serait erroné de croire que l'auteur ne voit que changements et déclin du mariage. Il a le sens des nuances et l'analyse est objective.

Certains signes distinctifs du mariage résistent : la présomption de paternité (C. civ., art. 312), l'adoption réservée aux couples mariés, le divorce judiciaire (jusqu'ici), la quotité disponible spéciale entre époux.

La déchristianisation connaît des limites (dans les grandes occasions). Si le législateur ne promeut plus le mariage, il ne s'en méfie pas, comme le faisait en certains domaines le Code de 1804 ; il favorise le conjoint et notamment le conjoint survivant (v. l'énumération p. 82 avec notamment la réforme des donations entre époux).

Si M^e Dauptain s'abstient de dresser un bilan, à charge ou à décharge, et cherche avant tout à mettre en avant les extraordinaires mutations du mariage et du couple en général, il ne s'interdit pas toute prise

de position et fait même quelques propositions.

Des propositions à développer

Ainsi, son analyse des mutations du mariage le conduit à penser que le régime matrimonial légal est frappé d'une certaine obsolescence. Une argumentation renouvelée est développée en faveur de la séparation de biens. La fréquence des familles recomposées (présence d'enfants non communs), la mobilité professionnelle (passage envisagé du salariat à l'entrepreneuriat) et la tardiveté des mariages vont en ce sens. Des garde-fous assurent toujours la protection du conjoint : prestation compensatoire en cas de divorce, droit viager au logement en cas de décès.

La séparation de biens serait moderne.

Quant à la mutation majeure, l'auteur pense que l'on va vers une acceptation généralisée du mariage homosexuel, dont l'introduction en droit français est fort bien retracée.

On aurait cependant aimé que certaines propositions soient davantage développées, par exemple, le lien inéluctable entre mariage et adoption. L'auteur se prononce en faveur de l'ouverture de la PMA aux couples de femmes mariées. Un silence, un peu étonnant, est observé sur les couples gays qui sont à l'origine de difficultés majeures en jurisprudence, ces dernières années. Peut-on concilier le principe d'égalité et la prohibition de la gestation pour autrui ?

Enfin, l'admission du mariage entre personnes de même sexe pose la question de l'avenir du pacs. La difficulté majeure est la réserve des enfants qui n'a pas la même portée selon que les parents sont mariés

ou pacsés. Elle pourrait être dépassée dans le temps. Dans une formulation empruntée à Louis Aragon et Jean Ferrat, la question finale serait : « le mariage est-il l'avenir du pacs ? » Il est suggéré (p.136) de permettre, par une démarche contractuelle, de transformer le pacs en mariage, en choisissant son régime matrimonial et même en organisant les modalités d'une éventuelle séparation (suggestion éclairée par une comparaison rugbystique : l'essai (le pacs), la transformation (le mariage); pour les amateurs de rugby, l'essai n'est-il pas le plus valorisant ?

Cette analyse des mutations du mariage est enchâssée dans deux belles évocations : celles de la place Denfert-Rochereau et de la rue Daguerre vers les années 1960 et aujourd'hui.

Toutes les nouveautés sont saisies avec beaucoup d'acuité mais on trouve encore assez d'éléments anciens pour susciter un brin de nostalgie.

Bref, un volume réduit mais un ouvrage riche, original et stimulant.

Vu par :

Gilles BONNET, notaire à Paris

Dans son ouvrage, intitulé « 50 ans de mariage, réflexions d'un notaire sur l'évolution du couple ces cinquante dernières années », M^e Pierre Dauplain nous propose bien davantage que de simples considérations sur la transformation de la conjugalité au cours du demi-siècle passé.

À partir de données historiques, sociologiques, économiques et scientifiques, il permet au lecteur en général de comprendre le pourquoi

de cette évolution, qui trouve sa traduction dans la loi, et au notaire en particulier d'évaluer son impact sur sa pratique professionnelle. Régime matrimonial, concubinage, filiation, partenariat, rien échappe à l'analyse sociologique et chronologique de M^e Dauplain.

Le propos est direct, pédagogique et particulièrement éclairant. L'écriture est simple, claire, avec la souci constant de la concision, laquelle n'exclut en aucun cas la précision et l'exactitude des sources, l'ouvrage étant fort bien documenté. L'auteur, malgré la richesse de ses références, a su cependant éviter l'écueil de la monographie en prenant, chaque fois que cela était possible, le soin de livrer, avec hauteur de vue, une analyse personnelle solidement argumentée, et souvent prospective.

Preuve s'il en était besoin, que, contrairement à ce que pensent certains esprits chagrins, la profession de notaire n'a jamais hésité à accompagner, voire devancer les évolutions quelle pressentait.

À ceci s'ajoute un talent descriptif et narratif incontestable des années 60/70, qui ne manquera pas de raviver pour les nostalgiques un certain nombre de souvenirs, ce qui rajoute encore, outre celui d'apprendre, au plaisir de la lecture.

Pierre Dauplain, 50 ans de mariage, éd. Pepper - l'Harmattan, 148 p., 16,50 €